



PLAN D'ACTION
Politique de la culture et
du patrimoine

2024-2026



Axe 1



CONSERVATION ET MISE EN VALEUR
DU PATRIMOINE

Axe 2



RECONNAISSANCE, SOUTIEN ET
PROMOTION DES ARTISTES ET
ORGANISMES CULTURELS

Axe 3



OPTIMISATION DE L'OFFRE ET DE L'ACCÈS
À LA CULTURE ET AU PATRIMOINE

Axe 4



COMMUNICATION ET PARTENARIAT

**1.
Conservation et
mise en valeur
du patrimoine**

Protéger le patrimoine	Mettre à jour la base de données du Service de l'aménagement et de la protection du territoire de la Ville (années de construction, fiches de description, etc.).	L
	Réviser les règlements d'urbanisme afin d'y intégrer des règles adaptées au patrimoine bâti (préservation, démolition, PIIA ¹ , zonage), dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme.	L
	Évaluer les bâtiments patrimoniaux qui pourraient être cités ² par la Ville de Granby.	L
	Évaluer la possibilité d'identifier des personnages historiques.	L
	Élaborer une politique d'acquisition des archives de la Ville de Granby.	L
	Créer une liste de personnages historiques potentiels pour le comité de toponymie de la Ville de Granby.	F
	Élaborer un programme d'acquisition, de gestion et d'entretien de la collection d'œuvres d'art de la Ville.	L
	Évaluer les coûts de restauration de l'orgue du Centre Notre-Dame.	L
	Évaluer la possibilité de protéger des unités de paysage (patrimoine paysager ³).	L
Mettre en valeur le patrimoine	Installer des panneaux d'interprétation historiques dans les bâtiments et lieux publics de la Ville et en faire la promotion.	L
	Informar, sensibiliser et outiller les propriétaires de bâtiments patrimoniaux du statut de leur immeuble.	L
	Élaborer un répertoire en ligne des bâtiments patrimoniaux d'intérêt.	L
	Inscrire les biens et ensembles patrimoniaux de valeur exceptionnelle et supérieure au Répertoire du patrimoine culturel du Québec.	L

*RÔLES DE LA VILLE : LEADER (L) - PARTENAIRE (P) - FACILITATRICE (F) - AMBASSADRICE (A)

¹ Plan d'implantation et d'intégration architectural

² Une municipalité peut citer un bien patrimonial situé sur son territoire. En citant un bien patrimonial, la municipalité reconnaît formellement sa valeur patrimoniale. La citation permet la protection et la mise en valeur du bien en octroyant à la municipalité un poids décisionnel sur les interventions envisagées sur le bien dans le but de préserver sa valeur patrimoniale.

³ Tout territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservés et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire. Le patrimoine paysager comprend les sites et les ensembles aménagés tels que les parcs, les squares, les vues et les jardins publics ou privés de même que les arbres remarquables ainsi que les rives.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	ACTIONS	RÔLE DE LA VILLE*
		Faire la promotion et valoriser le Centre d'archives agréé de la Société d'histoire de la Haute-Yamaska sur le site Web de la Ville.	L
		Faire la promotion de l'inventaire du patrimoine paysager de la MRC de La Haute-Yamaska.	A
		Faire la promotion du projet Balado-Découvertes qui porte sur l'histoire et le patrimoine de Granby.	F
		Procéder à une étude de faisabilité sur l'implantation d'un musée ou d'une expérience muséale mettant en valeur l'histoire de Granby.	L
		Évaluer et élaborer des circuits patrimoniaux (histoire, patrimoine bâti, art public, patrimoine paysager).	P
		Mettre à jour l'inventaire de la collection d'œuvres d'art de la Ville.	L
		Élaborer un répertoire en ligne des œuvres d'art de la Ville.	L
		Faire la promotion du parcours d'œuvres d'art <i>Artria</i> et de son site Web.	F
		Soutenir la promotion et la mise en valeur du circuit d'art citoyen de l'Atelier 19.	F
		Élaborer un programme de soutien financier dédié aux initiatives permettant la protection et la mise en valeur du patrimoine.	L
		Offrir des séances d'information pour le public sur le patrimoine.	L
		Offrir des activités de sensibilisation au patrimoine archéologique pendant le mois de l'archéologie (août).	L
2. Reconnaissance, soutien et promotion des artistes et organismes culturels	Offrir des soutiens financiers aux organismes et artistes locaux	Mettre en place un programme d'appel de projets annuel pour les Journées de la culture avec une priorisation des activités en lien avec le patrimoine.	L
		Évaluer et offrir un programme de soutien pour des projets culturels selon les priorités annuelles (ex. clientèle cible, diversité culturelle, etc.).	L
		Évaluer et offrir un programme de bourses pour le cheminement et le perfectionnement en art.	L
		Évaluer et offrir un programme d'accréditation et de soutien financier aux organismes et événements culturels.	L

*RÔLES DE LA VILLE : LEADER (L) - PARTENAIRE (P) - FACILITATRICE (F) - AMBASSADRICE (A)

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	ACTIONS	RÔLE DE LA VILLE*
	Offrir des soutiens financiers aux organismes et artistes locaux	Offrir un programme des ambassadrices et ambassadeurs de la culture.	L
		Faire une étude de l'offre en arts visuels incluant les espaces comme Boréart.	P
		Développer des mesures favorisant la professionnalisation des artistes granbyennes et granbyens de tous les domaines artistiques.	P
	Faire la promotion des organismes et artistes locaux	Organiser un printemps culturel afin de promouvoir les organismes et artistes de Granby.	L
		Élaborer un répertoire des artistes, des organismes et des espaces culturels.	L
	3. Optimisation de l'offre et de l'accès à la culture et au patrimoine	Faire la promotion et optimiser les espaces culturels	Rénover le Palace de Granby.
Aménager un mur à graffiti légal aux deux parcs de planche à roulettes de la Ville.			L
Évaluer les besoins en développement de la bibliothèque et de ses points de service.			L
Évaluer les besoins en affichage et en développement du centre Notre-Dame, de l'Escale et du centre culturel France-Arbour.			P
Offrir des activités et événements culturels variés		Organiser un événement « Salon du livre » à Granby.	L
		Planifier et réaliser une programmation d'activités interculturelles.	P
		Planifier et animer un kiosque au marché public pour favoriser le rapprochement interculturel.	P
		Monter et réaliser une exposition itinérante d'information interculturelle sous forme d'éducation populaire.	P
		Évaluer la possibilité de créer ou de convertir un espace public en lieu emblématique de la dimension interculturelle.	P
		Développer une offre et une programmation de médiations culturelles destinées à tous les publics.	P
		Répertorier et mettre en valeur les sites d'exposition extérieurs.	L
		Développer le volet animation et le volet nouvelles technologies à la bibliothèque.	L

*RÔLES DE LA VILLE : LEADER (L) - PARTENAIRE (P) - FACILITATRICE (F) - AMBASSADRICE (A)



AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	ACTIONS	RÔLE DE LA VILLE*
	Permettre l'accessibilité aux activités et aux événements culturels	Favoriser l'accessibilité financière pour initier la population aux installations et aux activités culturelles.	F
		Réparer et évaluer la possibilité d'améliorer les « boîtes à lire ».	L
		Mettre sur pied le projet Biblio-Bus pour une offre de services de la bibliothèque hors les murs.	L
4. Communication et partenariat	Communiquer l'information sur le site Web de la Ville de Granby	Élaborer une section culture sur le site Web de la Ville.	L
		Élaborer une section patrimoine sur le site Web de la Ville.	L
	Réviser les méthodes de diffusion de l'information	Soutenir la diffusion des programmes de soutien financier municipaux et autres.	L
		Élaborer une liste d'abonnement et publier une infolettre culturelle saisonnière.	L
		Définir une méthode uniforme de diffusion et des lieux d'affichage communs ainsi que stimuler les partenariats de diffusion.	L
	Créer des opportunités de partenariats	Favoriser et sensibiliser les partenaires de la Ville à impliquer des artistes locaux dans leurs projets.	L
		Mettre en place un comité de suivi du plan d'action de la Politique de la culture et du patrimoine.	L
		Élaborer une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.	L
		Assurer une présence auprès des réseaux et regroupements en patrimoine et en culture.	A
		Organiser un événement annuel de réseautage pour les artistes et organismes culturels.	L
	Conclure une entente avec le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs et évaluer les possibilités de partenariat avec les écoles privées et les institutions d'enseignement supérieures.	P	

*RÔLES DE LA VILLE : LEADER (L) - PARTENAIRE (P) - FACILITATRICE (F) - AMBASSADRICE (A)



Granby

Ville rayonnante